



AJC AUDIT

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Mise à jour : Avril 2023

AJC AUDIT

48 bis rue Jean de la Fontaine – 33 200 BORDEAUX – TÉLÉPHONE : +33 (5) 47 29 74 65

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉE À LA CRCC DE BORDEAUX

CAPITAL DE 7622 euros – SIRET 410 417 729 00036 – APE 6920Z

Table des matières

1/ MESSAGE DE LA PRESIDENCE	1
2/ PRESENTATION DU CABINET.....	2
Description du cabinet.....	2
Activité et Gouvernance du cabinet.....	2
3/ GESTION DES RISQUES.....	3
Ethique.....	3
Une charte annexée au contrat de travail.....	3
Une démarche RSE	4
Indépendance	4
Une attestation annexée au contrat de travail et signée annuellement.....	4
Une formation dédiée à chaque nouvel entrant.....	4
Une procédure d'acceptation et de maintien client adaptée.....	4
Une structure de chiffre d'affaires sans dépendance à un client.....	4
4/ DISPOSITIF QUALITE.....	5
Contrôle Qualité interne.....	5
Contrôle Qualité externe.....	5
Outils et méthodologie.....	5
Rotation des signataires	6
Revue indépendante.....	6
Respect des obligations légales.....	7
5/ LES RESSOURCES HUMAINES.....	7
Associés et collaborateurs	7
Formation Continue	7

1/ MESSAGE DE LA PRESIDENCE

Ce rapport de transparence est établi en application des dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et de l'article R 823-21 du Code de commerce. Cet article précise notamment que les commissaires aux comptes, désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit, publient sur leur site internet dans les quatre mois de la clôture de l'exercice un rapport de transparence.

AJC AUDIT a ainsi le plaisir de présenter son rapport de transparence contenant toutes les informations requises et mettant en lumière les valeurs et les procédures du cabinet. En tant que tiers de confiance, ces valeurs sont pour nous un gage de qualité vis-à-vis de nos clients et sont mises en œuvre par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs au sein de notre cabinet.

Bordeaux, le 29 avril 2023

Magali Pavlovsky

Présidente d'AJC AUDIT



2/ PRESENTATION DU CABINET

Description du cabinet

AJC AUDIT est une Société par Actions Simplifiée au capital de 7 622 euros installée à Bordeaux et régie par les textes du Code de Commerce mais également par les dispositions en vigueur sur l'organisation et l'exercice de la profession de commissariat aux comptes.

L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Son capital est intégralement détenu par la Société par Actions Simplifiées AJC dont la répartition du capital est la suivante :

- 50% Magali Pavlovsky
- 50% Vincent Pavlovsky

Les deux associés sont inscrits au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Aquitaine et auprès de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux.

Le cabinet AJC AUDIT ne fait partie d'aucun réseau de professionnels exerçant des activités similaires ou complémentaires en matière de droit ou de conseils.

Activité et Gouvernance du cabinet

Le cabinet AJC AUDIT exerce une activité d'audit et de commissariat aux comptes.

La gouvernance est assurée par les deux associés du cabinet : Magali et Vincent Pavlovsky.

Le cabinet détient à fin 2022 cinquante-neuf (59) mandats dans des entreprises régionales exerçant dans des secteurs d'activités variés tels que l'industrie, le commerce, les services et les mutuelles.

En plus de la mission légale de certification des comptes, le cabinet AJC AUDIT intervient sur des missions en lien avec la vie des sociétés telles que des opérations sur le capital, des apports partiels d'actifs, des fusions ou des transformations ainsi que sur des services autres que la certification des comptes.

Le cabinet AJC AUDIT audite les comptes d'une EIP, Pavillon Prévoyance.

Le chiffre d'affaires total de AJC AUDIT, se répartit ainsi :

K€	CA 2022
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public	48
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	481
Revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit	7
Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités	8
Total	544

3/ GESTION DES RISQUES

Ethique

Une charte annexée au contrat de travail

En application des règles du Code de déontologie de la CNCC, une charte éthique a été mise en place au sein du cabinet. Celle-ci reprend les grands principes du Code de déontologie ainsi qu'un paragraphe sur l'utilisation des ressources relevant des technologies de l'information et de la communication.

Cette charte représente l'engagement du cabinet sur le respect des principes fondamentaux en matière de comportement et d'éthique professionnelle.

Annexée au contrat de travail, les collaborateurs s'engagent à la respecter et à la faire vivre au quotidien dans l'exercice de leur métier.

Une démarche RSE

Consciente de son empreinte sociale, sociétale et environnementale, AJC AUDIT intègre la RSE dans ses décisions stratégiques et cherche à construire un équilibre économiquement viable avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaboratrices et collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs ou ses acteurs du territoire.

Indépendance

Une attestation annexée au contrat de travail et signée annuellement

Conformément au code de déontologie de la profession, nous nous assurons qu'il n'y a pas de liens financiers, familiaux, professionnels ou personnels entre les entités clientes, leurs dirigeants ou leurs actionnaires et les associés et collaborateurs du cabinet.

Une attestation d'indépendance est annexée au contrat de travail et indique :

- que les collaborateurs comprennent et respectent les règles du cabinet en matière d'indépendance,
- qu'ils sont indépendants à l'égard de tous les clients et de toutes les missions sur lesquels ils interviennent.

Une formation dédiée à chaque nouvel entrant

Lors de la journée d'accueil des nouveaux entrants, les enjeux en la matière sont expliqués par l'un des associés du cabinet.

Tous les membres du cabinet qui interviennent sur des missions signent annuellement cette attestation d'indépendance.

Enfin, l'indépendance est un point qui est régulièrement évoqué lors des journées de formation en interne auxquelles tous les membres du cabinet assistent.

Une procédure d'acceptation et de maintien client adaptée

Lors de toute acceptation ou de maintien de mission, le cabinet s'assure que toutes les règles d'indépendance sont bien respectées par le cabinet et par chaque membre de l'équipe appelé à travailler sur la mission.

Une structure de chiffre d'affaires sans dépendance à un client

Lors de l'acceptation d'un nouveau client d'audit, nous veillons à ce que ce nouveau chiffre d'affaires ne nous mette pas en situation de dépendance financière.

4/ DISPOSITIF QUALITE

Contrôle Qualité interne

Les procédures internes, destinées à procurer et à maintenir le niveau de qualité, sont une composante importante de notre mode d'exercice professionnel. Celles-ci sont fixées par les normes d'exercice professionnel et le code de déontologie, ainsi que par notre volonté de réaliser des missions de qualité.

Nos procédures de contrôle de qualité interne s'appuient principalement sur les éléments suivants : la présence de l'associé signataire tout au long de la mission, la supervision de l'associé signataire, le respect des règles éthiques, les compétences et la formation continue des collaborateurs, la procédure de contrôle qualité interne et l'utilisation d'outils adaptés.

Notre système qualité est formalisé dans notre manuel de procédures internes qui détaille nos politiques dans les domaines suivants : le respect des règles professionnelles, l'organisation et la gestion du cabinet, les ressources du cabinet, la procédure de lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme, le déroulement des missions et la surveillance et l'amélioration du système de maîtrise de la qualité.

Avant toute sortie de rapport, une revue de la conformité du dossier est réalisée par une collaboratrice dédiée n'intervenant pas pour ce client.

Afin de garantir au mieux la qualité, nous avons mis en place à partir de 2018 un système de contrôle qualité interne qui consiste en une revue de certains dossiers à posteriori par un autre associé que le signataire afin de vérifier que les procédures en place sont respectées et que les dossiers sont conformes.

Contrôle Qualité externe

Le cabinet AJC AUDIT a fait l'objet d'un contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en novembre 2019. A l'issue de ce contrôle, le mandat EIP a été classé « vert » et des actions sont en cours mises en place pour prendre en compte les observations formulées par le H3C.

Outils et méthodologie

Toutes les missions de commissariat aux comptes du cabinet suivent une méthodologie précise qui encadre la mission de son acceptation à l'archivage du dossier.

L'associé signataire participe aux phases majeures de la mission comprenant l'acceptation ou le maintien de la mission, l'élaboration du plan de mission, la

supervision de l'ensemble des travaux réalisés par les collaborateurs, la synthèse finale conduisant à l'émission de l'opinion.

Une base documentaire en version papier et électronique est à la disposition des équipes. Une veille technique sur base de communications courriel complète ce dispositif.

L'assurance de la qualité au sein du cabinet se matérialise aussi par la maîtrise d'outils informatiques adaptés et éprouvés tels que AuditSoft ou IDEA qui garantissent la piste d'audit. La recherche constante de nouveaux outils est au cœur du développement stratégique du notre cabinet qui est 100% dématérialisé et qui fait donc l'objet d'une charte informatique qui définit l'utilisation et la protection des données.

Rotation des signataires

Conformément à la loi, le cabinet AJC AUDIT prévoit une rotation des associés d'audit chargés de la réalisation du contrôle légal des comptes pour les dossiers EIP. En effet, l'associé signataire cesse de participer au contrôle légal des comptes de l'entité sept ans au plus tard à compter de la date de sa désignation et ne participera à nouveau au contrôle légal des comptes de l'entité contrôlée avant l'expiration d'un délai de trois ans après cette cessation.

Revue indépendante

La revue indépendante a pour objectif de garantir la qualité de notre intervention. Réalisée tout au long des phases clés de la mission et avant l'émission des rapports, elle permet de bénéficier d'un regard professionnel extérieur à la mission et ainsi d'ajuster notre intervention en cas de besoin.

L'intervenant chargé de la revue indépendante vérifie notamment :

- que le plan de mission et le programme de travail sont cohérents par rapport au dossier,
- que les diligences ont été menées conformément au programme de travail,
- que les NEP ont été respectées,
- que les conclusions de la mission sont cohérentes par rapport aux diligences menées et aux constats réalisés.

La revue indépendante est obligatoire pour les mandats EIP.

Dans la mesure où le cabinet AJC AUDIT compte deux associés, la revue indépendante sur le mandat EIP est externalisée auprès d'un confrère indépendant et compétent.

Respect des obligations légales

Des politiques et des procédures spécifiques ont été mises en place au sein du cabinet afin de faire face aux obligations légales applicables à la profession, notamment concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces procédures internes sont relatives aux vérifications requises pour l'identification des clients, en fonction du niveau de risque identifié, aussi bien qu'à la vigilance à l'égard des opérations de nos clients. Nos questionnaires pour l'acceptation et le maintien des mandats et des missions intègrent l'évaluation de ce risque. Tous nos collaborateurs suivent, dès leur arrivée, une formation au sujet de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

5/ LES RESSOURCES HUMAINES

Associés et collaborateurs

L'effectif total du cabinet en équivalent temps plein est de 7,5 personnes.

Les associés du cabinet sont Magali Pavlovsky et Vincent Pavlovsky, membres de la CRCC de Bordeaux.

Magali Pavlovsky, expert près la Cour d'Appel de Bordeaux, exerce en audit depuis 1998 dans un large champ de compétences.

Vincent Pavlovsky, expert près la Cour d'Appel de Bordeaux, a exercé en tant qu'auditeur de 1997 à 2002 puis en tant que Directeur Administratif et Financier dans plusieurs sociétés avant de créer AJC en 2014.

A fin 2022, les collaborateurs non associés en Equivalent Temps Plein se répartissent selon leur formation et leur expérience de la façon suivante :

- 1 manager expert-comptable mémorialiste
- 1,5 chefs de mission
- 1 auditeur junior Audit
- 1 alternant audit
- 0,5 stagiaire junior audit
- 0,5 assistante qualité

Formation Continue

Le niveau de compétence technique en audit et en management est une exigence forte du cabinet envers les collaborateurs. Ce niveau est acquis et développé par la formation professionnelle continue, l'expérience obtenue lors des missions et le cas échéant l'encadrement par des collaborateurs plus expérimentés.

Les formations sont suivies auprès d'organismes reconnus dans la profession, tels que le CEECA, l'IFOR ou la CNCC.

Le cabinet organise ou participe régulièrement des réunions d'information afin de suivre l'actualité professionnelle et technique.

Les associés du cabinet satisfont à l'obligation légale en matière de formation professionnelle continue liée à leur inscription en tant que Commissaire aux Comptes.

Les experts-comptables stagiaires respectent les formations imposées par le cursus obligatoire.

Elément essentiel du maintien de notre compétence, l'investissement d'AJC AUDIT en matière de formation est significatif.

Heures de formation externe	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collaborateurs	48 h	140 h	213 h	246 h	467 h*	539 h*	687*
Associés	88 h	140 h	160 h*	107 h	198 h**	174 h**	220 **

*En 2018 : incluses 37h de formation DU d'Expertise Judiciaire

En 2020 : incluses 352h de formation contrat professionnalisation d'une collaboratrice

En 2021 : incluses 187h de formation de deux collaborateurs dans le cadre du stage d'expertise comptable

En 2022 : Incluses 84h de formation d'une collaboratrice dans le cadre du stage d'expertise comptable

** En 2020 : formation RSE d'une associée

En 2021 : incluses 112h de formation des deux associés dans le cadre de l'engagement d'AJC dans la Convention des Entreprises pour le Climat

En 2022 : incluses 75h de formation d'une associée dans le cadre de l'engagement d'AJC dans la Convention des Entreprises pour le Climat

Information sur la base de rémunération des associés

Les associés perçoivent une rémunération fixe égalitaire conformément à la répartition du capital social.

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Fait à Bordeaux le 29 avril 2023,

Magali Pavlovsky



Vincent Pavlovsky



ANNEXE 1 : Déclaration de la Direction concernant le dispositif qualité, l'indépendance et la formation au sein du cabinet

En application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 c) f) et g) du Code de commerce (dans sa rédaction issue du Décret n°2016-1026 du 26 juillet 2016 - art. 83, applicable à l'exercice clos au 31 décembre 2017), nous confirmons que :

- Nous avons mis en œuvre des procédés de contrôle de la qualité tels que exposés ci-avant dans le rapport de transparence. Ces procédés permettent une gestion des risques adéquate et le respect des dispositions légales et réglementaires auxquelles nous sommes soumis ;
- Nous appliquons la politique d'indépendance et de maintien des missions, décrites dans ce rapport, à l'ensemble des professionnels, associés et autres collaborateurs intervenant auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ces politiques sont également appliquées à nos prestations de services. Nous avons mis en place des contrôles en interne afin de s'assurer de leur correcte application ;
- La politique de formation continue décrite dans ce même rapport permet le respect par les professionnels concernés des dispositions du Code de commerce. Cette politique fait l'objet d'un suivi régulier de notre part afin d'identifier et de remédier aux situations non conformes.

Magali Pavlovsky

